

Gouvernement du Québec

Décret 20-2008, 15 janvier 2008

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail qui se tiendra à Québec, les 24 et 25 janvier 2008

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail se tiendra à Québec, les 24 et 25 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le Québec participe à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Travail qui se tiendra à Québec, les 24 et 25 janvier 2008 ;

QUE le ministre du Travail, M. David Whissell, dirige la délégation du Québec à cette conférence ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre, de :

— M. Alexandre Bibeau, directeur de cabinet du ministre du Travail ;

— Mme Marisol Schnorr, attachée de presse ;

— Mme Julie Gosselin, sous-ministre du ministère du Travail ;

— Mme Jane Pycock, conseillère au Secrétariat général du ministère du Travail ;

— M. Michel Després, président-directeur général de la Commission des normes du travail ;

— M. Yves Brissette, conseiller à la Commission de la santé et de la sécurité du travail ;

— Mme Kathleen Bécotte, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49339